

# **Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Eric, Maire.

Etaient présents : MM. CANU, CICHY, COME, FIAULT, GAUTIER, Mme GERAULT, MM. LEDAUPHIN, LEROUX, LESELLIER, LETOURNEUR, Mmes PELLOUIN, HAVARD.

Etait excusée : Mme TARTIER (Pouvoir à Michel COME)

Etait absente : Mme LEROYER.

Secrétaire de séance : Michel COME

### **2018-001 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

#### **2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenues des comptes.

### **2018-002 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 de la Commune qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	499 211.95	Dépenses	387 893.95
Recettes	740 192.38	Recettes	248 622.90
Excédent de clôture	240 980.43	Déficit de clôture	- 139 271.05
		Restes à réaliser	53 135.88
		Besoin de financement	86 135.17

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la Commune.

### **2018-003 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 du budget Régie Tourisme et Loisirs qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
- Dépenses	95 045.43 €
- Recettes	<u>103 697.10 €</u>
Excédent de l'exercice	8 651.67 €
Excédent antérieur	<u>23 837.56 €</u>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>32 489.23 €</b>

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la Régie Tourisme et Loisirs.

**2018-004 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**  
**ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 du Service Assainissement qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	17 318.23	Dépenses	3 090.00
Recettes	53 376.93	Recettes	39 476.65
Excédent de clôture	36 058.70	Excédent de clôture	36 386.65
		Restes à réaliser	0
		Besoin de financement	0

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de l'Assainissement.

**2018-005 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**  
**LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 qui ne fait apparaître aucune écriture comptable.

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement de l'Orrière 2.

**2018-006 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 :**  
**BUDGET COMMUNE**

Après avoir adopté le Compte Administratif 2017 de la Commune dont les résultats se présentent comme suit :

<b>SITUATION AU 31/12/2017</b>	FONCTIONNEMENT Excédent	240 980.43
	INVESTISSEMENT Déficit	139 271.05
<b>RESTES À REALISER</b>	DÉPENSES	11 473.39

<b>DE L'EXERCICE 2017</b>	RECETTES	64 609.27
	EXCEDENT	53 135.88
<b>INVESTISSEMENT</b>	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	139 271.05
	RESTES À REALISER	
	Excédent de recettes	53 135.88
	<b>DÉFICIT RÉEL</b>	<b>86 135.17</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	240 980.43
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	<b>86 135.17</b>
	(Compte 1068 Affectation du résultat)	
	<b>002- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À REPORTER</b>	<b>154 845.26</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 86 135.17 € à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé,
- **DÉCIDE** de reporter la somme de 154 845.26 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

### **2018-007 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 :** **BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS**

Après avoir adopté le Compte Administratif 2017 de la Régie Tourisme et Loisirs dont les résultats se présentent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
- Dépenses	95 045.43 €
- Recettes	<u>103 697.10 €</u>
Excédent de l'exercice	8 651.67 €
Excédent antérieur	<u>23 837.56 €</u>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>32 489.23 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 32 489.23 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

### **2018-008 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 :** **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir adopté le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

<b>SITUATION AU 31/12/2017</b>	FONCTIONNEMENT Excédent	36 058.70
	INVESTISSEMENT Excédent	36 386.65
<b>RESTES À REALISER DE L'EXERCICE 2017</b>	DÉPENSES RECETTES EXCEDENT	
<b>INVESTISSEMENT</b>	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT RESTES À REALISER Excédent de recettes <b>EXCÉDENT REEL</b>	36 386.65   <b>36 386.65</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (Compte 1068 Affectation du résultat) <b>002- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À REPORTER</b>	36 058.70     <b>36 058.70</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 36 386.65 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté,
- **DÉCIDE** de reporter la somme de 36 058.70 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

**2018-009 CC ANDAINE-PASSAIS : MISE À  
DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE CAMPING POUR  
LES HÉBERGEMENTS LÉGERS DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Création, aménagement et gestion d'hébergements légers de loisirs » est une compétence facultative de la CC Andaine-Passais depuis 2016.

Monsieur le Maire indique que la Commune de SAINT-FRAIMBAULT met à disposition de la CC Andaine-Passais la partie du terrain de camping dédiée aux hébergements légers de loisirs comprenant les 2 foudres aménagés en HLL et les futures ruches que la CC Andaine-Passais va faire construire dans le cadre du marché d'aménagements touristiques du secteur de Passais. Un procès-verbal constatant la mise à disposition est en cours conformément à une délibération de décembre 2016 de la Communauté de Communes du Bocage de Passais.

Vu la délibération en date du 8 février 2018 de la Communauté de Communes Andaine-Passais autorisant le Président à signer le procès-verbal de la mise à disposition d'une partie du terrain de camping,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, conjointement avec le Président de la CC Andaine-Passais, le procès-verbal de mise à disposition gratuite d'une partie du terrain de camping où sont implantés les hébergements légers de loisirs.

### **2018-010 VENTE D'UN PÉDALO**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Daniel ARMETTA d'acquérir un pédalo qui n'est plus en service à ce jour. Ce pédalo a été acquis en 1998 pour la somme de 2 812.32 €.

Monsieur le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à fixer le prix de vente de ce pédalo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente de ce pédalo à 150 €.

### **2018-011 VENTE DE FOIN – ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le fanage du foin sera assuré par Monsieur CAMPIN Stéphane. Monsieur le Maire rappelle le tarif pratiqué en 2017 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de vendre la récolte de foin 2018 à Monsieur CAMPIN Stéphane pour la somme forfaitaire de 50 €.

### **2018-012 COMICE AGRICOLE D'ATHIS DE L'ORNE - DEMANDE DE PRÊT DE 2 BARNUMS -**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comice Agricole d'Athis de l'Orne concernant la location de 2 barnums le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la location du barnum est prévue dans un périmètre de 15 kms, Communauté de Communes inclus.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour faire une exception à ce périmètre et dans l'affirmative, de définir les conditions de cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de faire exception au périmètre de location des barnums,
- **AUTORISE** la location des 2 barnums au Comice Agricole d'Athis de l'Orne aux conditions suivantes : Mise à disposition d'un seul agent technique, application du tarif extérieur aux Frambaldéens et facturation de 4 trajets.

### **2018-013 OFFICE DE TOURISME DE DOMFRONT : TARIF DE PRESTATION SPÉCIALE POUR LA VISITE DE SAINT- FRAIMBAULT**

Monsieur CICHY informe les Membres du Conseil Municipal, que dans le cadre des escapades 2018 organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Domfront, celui-ci propose une visite guidée de SAINT-FRAIMBAULT incluant les maisons et fermes fleuries.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le montant de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** à 60 € la prestation de cette visite.

### **2018-014 RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : VIDE- GRENIER DU 29 AVRIL 2018**

Monsieur LETOURNEUR rappelle que la Commission Animations a répondu favorablement à l'organisation d'un vide grenier le 29 avril prochain à SAINT-FRAIMBAULT, géré par Madame LANFRAY, nouvelle habitante. Monsieur LETOURNEUR informe les Membres du Conseil Municipal de l'organisation administrative et technique de cette manifestation :

- Administrative : Secrétariat de la Mairie,
- Communication : Madame LANFRAY. Lui envoyer le logo pour insertion sur les affiches et flyers,
- Technique : Mise en place d'une déviation et sécurisation de la Place de la Mairie,
- Restauration : une petite restauration sera assurée par la supérette VIVECO
- Tarif : Proposition de 2 € le mètre linéaire. Madame LANFRAY devra être habilitée pour effectuer les encaissements et est chargée d'assurer le bon déroulement de cette manifestation. Il n'y aura pas de tarif préférentiel pour un long métrage demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** le prix de l'emplacement au vide-grenier du 29 avril 2018 à 2 € le mètre linéaire.

- **PRÉCISE** que les recettes seront encaissées dans le cadre de la Régie Tourisme et Loisirs à partir de carnet à souches (en espèces ou en chèque).

## **2018-015 RECRUTEMENT DE 3 CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI SUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la rencontre à la DIRECCTE qui a accepté de renouveler les 3 contrats en cours à condition de leur faire suivre une formation.

D'autre part, pour 2018, il est possible de recruter des agents à raison de 20 heures hebdomadaires, subventionnés à hauteur de 50 % maximum.

Monsieur le Maire propose de recruter 3 agents : 1 à l'accueil de la Mairie et 2 aux Espaces Verts.

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n°2013-02 du 22 février 2013 relative à la mise en œuvre de l'allongement de la durée des nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Deux CAE pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions d'entretien d'espaces verts, de bâtiments ou de voirie et un CAE au Secrétariat de la Mairie à raison de 20 heures par semaine annualisables.

Ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une période d'un an renouvelable sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** la création de 3 postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour l'exercice 2018.



## **2018-016 PROPRIÉTÉ HÉROUIN : TRAVAUX DE DÉMOLITION**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que 6 entreprises ont été consultées pour les travaux de démolition partielle de la propriété Hérouin. Une entreprise a répondu qu'elle ne pouvait donner suite à notre demande, 4 n'ont pas fait d'offre et l'entreprise PELOUIN SAS a remis une proposition à 39 610 € HT. Les travaux ont été estimés à 45 110 € HT pour la demande de subvention au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de retenir l'offre remise par l'entreprise PELOUIN SAS pour un montant de 39 610 € HT.

## **2018-017 CHASSE AUX ŒUFS : TARIF 2018**

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la commission a décidé de reconduire la chasse aux œufs en 2018 qui sera organisée le 31 mars prochain à 14 heures et qu'il convient de se prononcer sur la participation demandée à chaque enfant (2 € en 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** à 2 € la participation par enfant pour la chasse aux œufs.